

Plus de 40 000 Ontariennes et Ontariens ont obtenu des ordonnances nouvelles de doses élevées d'opioïdes en 2016

TORONTO (Ontario) – 25 janvier 2018 – Plus de 40 000 Ontariennes et Ontariens ont obtenu des ordonnances nouvelles de doses élevées d'opioïdes (plus de 90 mg de morphine par jour, ou la dose équivalente d'un autre opioïde) en 2016, malgré les données probantes qui révèlent que ceux qui reçoivent des ordonnances d'opioïdes à des doses plus élevées que ce qui est recommandé sont beaucoup plus susceptibles de faire une surdose, comparativement à ceux à qui l'on prescrit des doses moins élevées.

En outre, selon *Ordonnances nouvelles d'opioïdes*, un nouveau rapport de Qualité des services de santé Ontario, le conseiller de la province en matière de qualité des soins de santé, un total de 1,3 million de personnes ont obtenu une ordonnance nouvelle d'opioïde en 2016 – toutes doses confondues. Ces données représentent une légère baisse d'environ 25 000 ordonnances nouvelles, ou 2 %, par rapport à 2013.

« Aux taux de diminution actuels, il faudrait plus d'une décennie en Ontario pour atteindre les mêmes taux de consommation d'opioïdes prescrits que d'autres pays semblables sur le plan économique, comme l'Australie et le Royaume-Uni », déclare le Dr Joshua Tepper, président et chef de la direction de Qualité des services de santé Ontario. « Nous espérons que les initiatives en cours en Ontario visant à transformer les pratiques en matière de prescription d'opioïdes permettront de réduire les taux beaucoup plus rapidement. »

Le rapport indique également que des 1,3 million d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont obtenu une ordonnance nouvelle d'opioïdes, toutes doses confondues, près de 325 000 ont obtenu une ordonnance pour plus de sept jours. Les données probantes indiquent que les ordonnances initiales d'opioïdes pour plus de sept jours ont été associées à un risque plus élevé d'utilisation à long terme.

Les nouvelles ordonnances d'opioïdes, tel qu'indiqué dans le rapport, sont des ordonnances délivrées à des personnes auxquelles n'a été prescrit aucun opioïde au moins au cours des six derniers mois.

« Nous encourageons les prescripteurs et les patients à évaluer si d'autres thérapies non opioïdes pourraient être utiles avant de prescrire des opioïdes », explique le Dr Tepper. « Si les opioïdes constituent la meilleure option, les normes et les lignes directrices actuelles encouragent la prescription de la dose la plus faible possible pendant une courte durée. »

Pour la douleur aiguë, les experts recommandent souvent une durée de 3 jours ou moins. De plus, pour délivrer une ordonnance nouvelle d'opioïdes pour soulager la douleur chronique, les normes et les lignes directrices indiquent qu'il est préférable de ne pas dépasser une dose

de 50 mg de morphine ou d'un opioïde équivalent par jour, et de la délivrer seulement après avoir essayé d'autres thérapies.

« Il faut souligner que la douleur chronique est très difficile à gérer. Par exemple, les patients peuvent ne pas avoir les moyens de payer pour suivre une thérapie non opioïde, comme de la physiothérapie », explique le Dr Tepper. « En outre, compte tenu de la crise de surdoses, de plus en plus associée à l'héroïne et au fentanyl qui ne sont pas obtenus par ordonnance, il est également très important que les prescripteurs ne cessent pas subitement de prescrire des opioïdes afin que les patients ne se tournent pas vers des sources illicites. »

Pour réduire le risque de toxicomanie et d'intoxication aux opioïdes, des initiatives encourageantes sont en cours à l'échelle de la province pour améliorer la prescription d'opioïdes.

Étant donné les tendances inquiétantes en ce qui a trait à la prescription d'opioïdes et à l'augmentation des décès liés à ceux-ci, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a, en 2016, lancé une stratégie exhaustive visant à s'attaquer aux inconvénients liés aux opioïdes en mettant l'accent sur la modernisation de la prescription d'opioïdes et de la surveillance, l'accroissement de l'accès au traitement de la douleur et l'amélioration du soutien aux dépendances et de la réduction des inconvénients.

À la demande du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Qualité des services de santé Ontario, en collaboration avec des patients, des fournisseurs de soins de santé, des personnes soignantes et des organismes de l'ensemble de la province, en est à la phase finale de l'élaboration de [trois normes de qualité](#) qui indiquent les caractéristiques des soins de qualité pour les patients et les cliniciens. Deux de ces normes concernent la prescription d'opioïdes pour la douleur aiguë (à court terme) et la douleur chronique (à long terme), et l'autre décrit la façon d'identifier et de traiter les gens ayant un trouble de consommation d'opioïdes.

Ces normes de soins seront transformées en mesures concrètes grâce à des efforts coordonnés avec un certain nombre d'organismes de soins de santé qui fournissent des données, des outils et des mécanismes de soutien personnalisés aux médecins pour l'établissement de pratiques appropriées en matière de prescription.

D'autres initiatives visant à prévenir la surdose d'opioïdes et la dépendance à ceux-ci sont en cours. Pour n'en nommer que quelques-unes, différents hôpitaux conçoivent des programmes pour aider les patients qui ont subi une intervention chirurgicale à mieux prendre en charge leur douleur durant la période suivant l'obtention du congé, et le Royal College of Dental Surgeons of Ontario a élaboré des directives pour les dentistes et les spécialistes dentaires dans la province. De plus, l'Ontario élargit le réseau de cliniques à accès rapide dans l'ensemble de la province pour aider les personnes présentant des douleurs à la hanche et au genou et celles présentant une lombalgie à avoir accès au traitement approprié plus rapidement, y compris des traitements non opioïdes.

Afin de donner une perspective personnelle des problèmes soulevés par les données, le rapport de Qualité des services de santé Ontario présente également des histoires de patients et de professionnels de la santé.

Conclusions connexes :

- Selon un rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2016, après les États-Unis, le Canada est le deuxième plus grand utilisateur d'opioïdes d'ordonnance par habitant, sa population ayant consommé plus de 34 000 doses quotidiennes d'opioïdes par tranche d'un million de personnes de 2013 à 2015.
- Environ 44 000 professionnels de la santé en Ontario ont prescrit des opioïdes en 2016.
- Combinés, les médecins de famille, les chirurgiens et les dentistes ont rédigé 86 % de toutes les ordonnances nouvelles d'opioïdes délivrées en 2016.
- En 2016, 865 personnes en Ontario sont décédées en raison de la toxicité des opioïdes, un nombre en hausse par rapport aux 366 décès similaires en 2003. Selon Santé publique Ontario, bien que de nombreux décès mettaient en cause des opioïdes achetés dans la rue, les données indiquaient également que les décès liés aux opioïdes concernaient principalement des patients pour lesquels sont plus souvent prescrits des opioïdes.
- Les consultations aux services des urgences liées aux opioïdes ont plus que doublé, passant de 1 858 en 2003 à 4 427 en 2016. Santé publique Ontario.

Pour lire le rapport complet, veuillez consulter le site : www.hqontario.ca/ordonnancesnouvelles

À propos de Qualité des services de santé Ontario

Qualité des services de santé Ontario est le conseiller de la province en matière de qualité des soins de santé. Dans le but d'offrir d'excellents soins pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, Qualité des services de santé Ontario fait rapport à la population sur le rendement du système, élabore des normes pour énoncer les caractéristiques des soins de qualité, évalue l'efficacité des technologies et des nouveaux services en matière de soins de santé, et favorise l'amélioration de la qualité afin de mettre en œuvre des changements positifs durables. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.hqontario.ca/accueil>.

- 30-

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour demander une entrevue, veuillez communiquer avec :

Reena Kudhail, conseillère principale en communications, Qualité des services de santé Ontario
reena.kudhail@hqontario.ca

Bureau : 416 323-6868, poste 694, Cellulaire : 416 770-1898